

PRECISIONS SUR LA PREINSCRIPTION ET L'ACCES SECURISE

MATERIEL ET LOGICIEL NECESSAIRES

Vous devez disposer au préalable :

- du logiciel GRATUIT Adobe Acrobat Reader pour éditer le dossier d'inscription, ce logiciel est téléchargeable gratuitement.
- d'une imprimante en état de fonctionnement connectée à votre ordinateur.

PREINSCRIPTION ≠ INSCRIPTION DEFINITIVE

Le Centre de Gestion ne validera votre inscription qu'à réception du dossier papier que vous allez imprimer à l'issue de votre préinscription et de l'ensemble des pièces exigées, dans les délais prévus.

LES CAPTURES D'ECRAN OU LEUR IMPRESSION NE SONT PAS ACCEPTEES

Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Tout dossier d'inscription adressé au centre de gestion de la Vendée qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté.

DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers doit intervenir au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée par l'arrêté d'ouverture du concours ou de l'examen.

Cette date est appréciée : soit par le cachet de La Poste (faisant foi) (ou du dépôt de l'envoi recommandé avec accusé de réception), soit par la date et l'heure du dépôt au centre de gestion de la Vendée.

Tout dossier déposé ou posté après la clôture des inscriptions, tout dossier insuffisamment affranchi ou réexpédié après la clôture des inscriptions du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adresse sera refusé par le centre de gestion de la Vendée.

Tout dossier expédié par messagerie électronique sera refusé.

Tout dossier d'inscription envoyé hors délais sera irrecevable et rejeté.

LES ETAPES A RESPECTER POUR VOUS INSCRIRE AU CONCOURS

Etape n° 1 : la saisie des données.

- cliquez sur « s'inscrire » (dernière colonne du tableau) activé seulement pendant la période d'inscription,
- attestez avoir pris connaissance des modalités de préinscription,
- saisissez tous les renseignements demandés : les champs annotés d'un astérisque sont obligatoires. Votre préinscription ne pourra être enregistrée si l'un de ces éléments n'est pas renseigné,
- indiquez votre adresse email, un message vous indiquant que votre préinscription a bien été enregistrée vous sera envoyé sur votre adresse email. Ce message vous rappellera également votre code utilisateur.
- en fin de page : cliquez sur « visualisation des éléments saisis »,
- vérifiez attentivement les données saisies puis cliquez sur « valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription »,
- imprimez le dossier,
- gardez la dernière page du dossier où figure votre code utilisateur.

Etape n° 2 : l'envoi du dossier et des pièces justificatives.

Le dossier de préinscription et les différentes pièces justificatives sont à adresser au plus tard le dernier jour des inscriptions :

- par courrier : au Centre de Gestion de la Vendée - Maison des Communes – 65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex,
- par dépôt avant 17H30 à l'accueil du Centre de Gestion de la Vendée - Maison des Communes – 65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex.

Etape n° 3 : la réception de votre dossier d'inscription par le centre de gestion.

Dès réception, vous pourrez visualiser la mention « **Dossier reçu en cours d'instruction** » dans votre accès sécurisé.

VOTRE ACCES SECURISE

Sur le site internet : www.maisondescommunes85.fr

Chemin d'accès : concours & examens / Préinscriptionaccès sécurisé / accéder au suivi de votre inscription (accès sécurisé).

Code d'accès confidentiel

Code utilisateur : donné lors de votre préinscription,
Mot de passe: choisi par vous lors de votre préinscription

Cet accès vous permet de :

- suivre l'instruction de votre dossier ;
- imprimer les documents inhérents au concours : **convocation, attestations de présence,...**
- vérifier les éléments que vous avez saisis lors de votre préinscription et nous indiquer le cas échéant les modifications à apporter en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante : concours@cdg85.fr.

1. «En attente de réception par votre Centre de Gestion»

Vous vous êtes préinscrits sur internet, mais le dossier papier, signé de votre part, n'a pas encore été reçu par le CDG 85. A ce stade, votre inscription n'est pas encore valide.

2. « Dossier reçu en cours d'instruction »

Votre dossier a bien été reçu par le CDG 85.
Il est en cours de vérification.

3. « Dossier complet »

Votre dossier a été vérifié par le service concours.
Vous remplissez les conditions pour vous inscrire.

4. « Dossier incomplet »

Votre dossier est incomplet, vous pouvez visualiser la ou les pièce(s) manquante(s).
Un courriel vous sera adressé précisant la ou les pièce(s) à fournir pour compléter votre dossier.

5. « Dossier rejeté »

Votre dossier est rejeté, vous pouvez visualiser les motifs du rejet.
Un courrier vous sera adressé précisant les motifs du rejet de votre dossier.

6. « Admis à concourir »

Votre dossier est validé.
Vous recevrez une convocation une dizaine de jours avant la date des épreuves par courrier ou uniquement dans votre accès sécurisé et sera demandée le jour des épreuves.

7. « Résultats d'admissibilité »

Vous aurez accès :

- Si vous êtes non admissible : à vos résultats (notes).
- Si vous êtes admissible : vous pouvez prendre connaissance des lieux, date et heure de convocation des épreuves d'admission. Une convocation vous sera transmise par courrier ou uniquement dans votre accès sécurisé et sera demandée le jour des épreuves.

8. « Résultats d'admission »

Tous les candidats (admis ou non) peuvent consulter leurs notes sans attendre le courrier postal du service concours.

Le centre de gestion de la Vendée se réserve le droit de demander toute pièce justificative et nécessaire à l'instruction de votre dossier.